

Sanction bancaire

Vous êtes client de la **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE** et vous recevez une information inquiétante : « *Lors de votre dernier achat, vous avez été averti par un message vous informant de l'obligation d'adhérer à la nouvelle réglementation concernant la fiabilité pour les achats par CB sur internet et de la mise en place d'un arrêt pour vos futurs achats.*

Or, nous n'avons pas, à ce jour, d'adhésion de votre part et nous sommes au regret de vous informer que vous ne pouvez plus utiliser votre carte sur internet.

Faites votre demande d'adhésion en ligne ici. »

En fait, cet avis ne provient pas de votre banque : il s'agit d'une tentative de phishing. En cliquant sur le lien affiché, vous serez incité à communiquer des informations confidentielles, dont votre numéro de carte bancaire, sa validité et le cryptogramme (*les trois chiffres inscrits au verso de votre carte*). L'escroc n'a plus qu'à sévir.

Nous retrouvons ici les deux astuces psychologiques permettant de crédibiliser le message : l'évocation d'une nouvelle réglementation et la menace de vous priver de votre carte bancaire, outil de paiement aujourd'hui indispensable.

Bien évidemment, le même modèle de texte sera diffusé avec l'intitulé des différentes enseignes bancaires

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00031

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)